

# « L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE »

## 5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie véritablement pour vos enfants...

### 1. Les écoles primaires, « à taille humaine », adaptées aux enfants, deviendront des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux



Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans aucun débat avec la communauté éducative.

Le projet de loi **programme donc la disparition des écoles primaires, dans les communes**, telles que nous les connaissons.

Les directrices et directeurs des écoles seront alors remplacés par un adjoint (du collège de secteur) en charge de plusieurs écoles.

**Aucun débat** n'a précédé un tel **bouleversement de l'organisation de toute l'école** (maternelle & primaire), organisée en proximité des lieux de vie des élèves.

### 2. La carte scolaire n'existera plus

Le projet de loi **fait disparaître** du Code de l'Éducation l'obligation pour l'État d'accueillir les enfants « **au plus près de leur domicile** ».

➡ **Nos enfants ne seront plus :** systématiquement scolarisés dans **l'école de la commune ou de proximité**, mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.



### 3. Les villes devront financer encore plus d'écoles privées, au détriment du service public libre et gratuit !



Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans, devant donc dorénavant financer les maternelles privées. **Pourtant, aujourd'hui 97% des élèves de 3 ans sont déjà scolarisés !**

Dans bien des communes, **le risque est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté très négativement**. En effet, ils sont directement liés aux moyens des communes, qui sont de plus en plus contraints.

### 4. De plus en plus d'enseignant.es seront recrutés sans formation !

Aujourd'hui, les enseignant.es de vos enfants sont recrutés à BAC+5 et titulaires d'un concours qui reconnaît leur qualification et leur statut.

➡ **Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiant.es** (dès la 2ème année de Licence) à qui seront confiées des missions d'enseignement en responsabilité de classe.



Par le biais de ce recrutement « **à bas coût** », **nos enfants seront confiés à des étudiant.es** pas encore formés aux métiers de l'enseignement.

## À CELA S'AJOUTENT DES EFFECTIFS DÉGRADÉS ET DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE INADMISSIBLES À CAUSE D'UN BUDGET 2019 INSUFFISANT !

Les effectifs de certaines classes, dans certaines écoles augmentent considérablement. Ce projet de loi vise à supprimer encore 2650 postes alors que le nombre d'élèves continue d'augmenter.

**L'inclusion des élèves en situation de handicap est également mise à mal.** Les moyens (financiers et d'accompagnement) sont inexistantes par endroit, trop faibles ailleurs...

➡ Nos enfants seront accueillis dans des classes dans des **classes surchargées**, au détriment de la réussite de tous nos enfants, **à commencer par celles et ceux en difficulté**.

➡ S'il est particulièrement intéressant d'être dans des classes avec des petits effectifs, comme il va être généralisé dans tous les CP et CE1 de REP et REP+, l'expression « déshabiller Paul pour habiller Jacques » prend ici tout son sens !